

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-12-13-31

Séance du 13 décembre 2021

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt et un, et le treize décembre, à 18 h 30, le
En exercice : **15** conseil municipal de la commune, convoqué **le 7 décembre 2021**,
Présents : **11** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de
Votants : **12** ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Arnaud
FAUQUET-LEMAITRE.

Présents :

Arnaud FAUQUET-LEMAITRE, Francis DUGAUQUIER, Olivier BARTHELEMY, Gabrielle FOUQUET, Daniel TILMANT, Patrick CHOLIEU, Christine LAFORET, Jean-Christophe BRUNEL, Tiffany EMERIC, Sylvie CASTAGNETO, Anne-Hélène CONILH.

Absents excusés donnant pouvoir :

Hélène CANDELPERGHER donne procuration à Gabrielle FOUQUET

Absents :

Pierre ETTORI, Maxime TRANCHAND, Sylvie BROWN.

Monsieur Francis DUGAUQUIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Dissolution des anciens budgets annexes M49

Vu le transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté d'Agglomération Provence Verte depuis le 1er Janvier 2020

Vu la convention de délégation de compétence entre la Communauté d'Agglomération Provence Verte et la Commune votée par le Conseil Municipal en date du 08/12/2020

Considérant qu'il a été convenu de mettre fin aux budgets miroirs créés en 2020 : budget régie eau avec TVA et budget régie assainissement avec TVA

Monsieur le Maire propose au CM de procéder à la suppression de ces budgets M49 annexes devenus inutiles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la suppression des budgets M49 annexes inutiles.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Affiché le 14/12/2021

Monsieur le Maire,
Arnaud FAUQUET-LEMAITRE.



M. Le Maire
A. FAUQUET-LEMAITRE

Accusé de réception en préfecture
083-218300895-20211213-lmc120210000031-DE
Date de télétransmission : 14/12/2021
Date de réception préfecture : 14/12/2021